Direction Générale des Douanes



NOTE D'INFORMATION N° 76 /DGD/DU 18 AVR 2013 (DIFFUSION GENERALE)

OBJET: Changement de dénomination sociale.

REF: Courrier n° 2089 du 02/04/2013 de la société APM Terminals.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services de ce que les actionnaires de la société APM Terminals, réunis en Assemblée générale le 17 février 2012, ont décidé de la modification de la dénomination sociale de la société et adopté la nouvelle dénomination de «APM TERMINALS CÔTE D'IVOIRE» en remplacement de «SOCIMAC».

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
P.LEDIRECTEUR GENERAL ADJOINT